



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU
LUNDI 24 avril 2023**

L'Assemblée Générale est ouverte à 19h10 en présence de 13 membres et 3 sympathisants

Point 1 et 2 - introduction de la présidente, revue 2022

Mme Graifemberg ouvre l'assemblée en remerciant les personnes présentes et donne lecture de son rapport.

Quelques membres sont excusés (et regrettent si l'association se dissout, mais le comprennent).

Point 3, - Démarches, objectifs 2023

Ce point est reporté après la présentation des comptes et l'approbation de ceux-ci et élection du comité

Point 4, - Rapport de la Trésorière et du rapport des vérificateurs aux comptes

Mme Alameddine lit son rapport qui fait ressortir pour 2022

Au 1^{er} janvier la fortune est de CHF 21'713.81 et au 31 décembre 2022 de CHF 22'697.83,
La différence s'explique par l'encaissement de CHF 3'615.—de cotisations et CHF 2'631.58 de charges administratives (frais postaux, financier, assurances, internet) cotisation à l'ASLOCA et don à la Nage Glaciale 2022.

Le rapport des contrôleurs aux comptes, Messieurs Chappatte et Marquis proposent la décharge au comité et remercient pour l'excellent travail de notre trésorière.

Nous passons au vote

Point 5, - Approbation des comptes et décharge au comité

Les comptes sont approuvés à l'unanimité et décharge est donnée au comité et contrôleurs aux comptes à l'unanimité.

Point 6 : élection du comité et des vérificateurs des comptes

Messieurs Prigioni et Chappatte prennent la parole afin de rappeler les buts de l'association.
Mesdames Schmied, Terris et Monsieur Azzouz se proposent d'entrer au comité, après discussion, le comité sortant reprend du service jusqu'au lundi 2 octobre 2023 où une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire sera tenue afin d'entériner un nouveau comité et des projets d'activités de l'AHM.

A l'unanimité moins une abstention, Mesdames Graifemberg, Alamedinne, Delécraz, Schmied, Terris et Messieurs Ziadeh et Azzouz sont nommés ad-intérim jusqu'au 2 octobre 2023.

Messieurs Chappatte et Marquis sont également élus comme contrôleurs aux comptes

./.



Point 7 : Votation pour la dissolution de l'association.

Vu l'élection ad intérim acceptée, ce point est renvoyé à la prochaine assemblée qui se tiendra le lundi 2 octobre 2023

Point 7 : propositions individuelles

Aucune proposition n'étant parvenue au comité, la séance est levée à 20h15 et l'agape fut servie au grand plaisir des participants.

Présidente

Secrétaire

S.E.O./nd/26.04.2023